

EXAMENS D'ACCÈS AUX PROFESSIONS DE CONDUCTEUR DE TAXI ET DE CONDUCTEUR DE VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR

Arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur

SESSION		CANDIDAT
Lieu :		Nom et prénom :
Date : / /		
Préparation et réalisation du parcours		
✓ Choix du parcours le plus adapté, bonne utilisation du GPS ✓ Rapidité d'établissement du parcours ✓ Capacité à se localiser sur un plan en désignant le point de départ et le point d'arrivée du parcours		/3
Sécurité et souplesse de conduite, respect du Code de la route		
✓ Respect de la signalisation et des limitations de vitesses ✓ Adaptation de l'allure à l'environnement et aux situations de conduite ✓ Maintien et adaptation des distances de sécurité aux situations de conduite et à l'environnement (type de réseau, visibilité, météo...) ✓ Recherche des indices utiles, analyse des situations de conduite ✓ Attention portée aux autres usages et précautions mises en œuvre pour préserver leur sécurité ✓ Maîtrise et souplesse des actions sur les commandes (volant, accélérateur, embrayage, frein) et gestion des rapports de vitesses (sauf si boîte de vitesse automatique) ✓ Anticipation des accélérations et décélérations		/10
Qualité de la prise en charge et de la relation client ; capacité à apporter des informations touristiques		
✓ Attention portée à l'état du véhicule ✓ Qualité du premier contact avec les clients et de la prise de congé ✓ Gestion de l'installation des clients dans le véhicule et de leur descente (ouverture des portières...) ✓ Précautions apportées aux chargement et déchargement des bagages ✓ Propos tenus spontanément par le candidat pour s'informer du confort ou des attentes particulières des clients ✓ Comportement neutre et discret ✓ Réponses adaptées du candidat aux demandes des clients sur le transport ou autres ✓ Capacité à répondre à une ou plusieurs questions des clients sur les sites d'intérêt touristiques, les équipements publics...		/5
Facturation		
✓ Qualité de la rédaction du devis et conformité à la demande du client ✓ Conformité de la facture à la prestation et aux exigences formelles		/2
Intervention sur les doubles commandes	☐ Oui ☐ Non	Si oui : Motif : Lieu :
Total des points		/20
Signatures des examinateurs		
Représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône		Professionnel